

Caen, le 30 juin 2016

Devenir infirmier ou infirmière sans le baccalauréat

Le Jury régional de Présélection peut permettre aux personnes qui ne sont ni bacheliers, ni élèves de terminale mais qui justifient

- d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur hospitalier ou médico-social,
- ou
- au moins 5 ans d'expérience professionnelle quel que soit le secteur d'activité,

de se présenter au concours d'entrée des Instituts de Formation en soins Infirmiers.

NOTA : ne sont pas concernées par ce jury, les personnes qui ont accompli 3 années d'exercice professionnel en qualité d'aide-soignant diplômé, d'auxiliaire de puériculture diplômé ou aide médico psychologique diplômé. Pour ces candidats, l'inscription au concours d'entrée (A.M.P) ou à l'épreuve d'admission (A.S et A.P) s'effectue directement auprès d'un IFSI.

Dossier d'inscription

Pour obtenir un dossier d'inscription et une notice de renseignements, adressez-vous à :

→ Agence régionale de sante de Normandie

Site régional annexe de Rouen

Immeuble Le Mail

31 rue Malouet

76040 ROUEN CEDEX

Téléphone : 02.32.18.32.54

→ ou téléchargez les à partir du site de l'ARS de Normandie :

<http://www.ars.normandie.sante.fr/Devenir-infirmier-diplome-d-Et.192228.0.html>

Clôture inscription

La date de clôture des inscriptions est fixée au :

Vendredi 7 octobre 2016 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi)

Contact presse ARS Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

ars-normandie-communication@ars.sante.fr